M1 M2E 1D

BCC 4 - EC 4.2 : Culture numérique

Évaluation du semestre 2
Année universitaire 2026-27

Principes :

- Promouvoir le principe d'une évaluation formative et formatrice au sein de la formation validant le semestre.
- Créer du lien entre la formation à l'INSPE et l'adaptation des pratiques pédagogiques au contexte professionnel
- Concevoir une ou plusieurs activités liées au cours de laquelle/desquelles un groupe d'élèves utilisera un ou plusieurs outils numériques sous la supervision de l'enseignant

Cette conception reprendra les notions vues en formation, ainsi que les compétences développées en UE4.2:

- **Connaître les cadres de compétences numériques** (CRCN et CRCNe)
- **Maîtriser les cadres juridiques et les principes de sécurité** liés à l'utilisation du numérique et sensibiliser les apprenants à ce cadre.
- **Exploiter le numérique pour enrichir l'enseignement**, en variant les supports, les modalités d'apprentissage et les évaluations.
- **Mobiliser des outils numériques et l'IA au service des apprentissages**, notamment pour la mémorisation, la réactivation des connaissances, l'entraînement des élèves et l'évaluation.
- **S'appuyer sur le numérique pour différencier les parcours**
- **Renforcer les compétences numériques des élèves,** en les impliquant dans des démarches de création et de conception numérique et en les sensibilisant au respect du cadre juridique.

Attentes :

Le dossier du semestre 2 permettra de valider la première phase du volet pratique professionnelle du cadre de référence des compétences numériques pour les métiers de l'éducation (CRCN-Edu).

Le CRCN-Edu permet de reconnaître et de structurer les compétences numériques des métiers de l'éducation et de la formation, et d'engager les étudiants dans une logique de développement professionnel tout au long de leur carrière. Le niveau de maîtrise de ce cadre est apprécié au travers de deux évaluations complémentaires :

-un volet automatisé qui s'effectue en ligne dans un dispositif numérique Pix + edu
- un volet pratique professionnelle découpé en trois phases : **conception**, mise en œuvre et retour réflexif

La validation de ces **deux volets** permettra l'édition d'une attestation des compétences numériques professionnelles remise à l'étudiant en fin de Master 2. L'obligation de mise en œuvre de cette attestation est définie dans l'arrêté du 12 Janvier 2026.

Dans le dossier du semestre 2, l'étudiant devra donc **concevoir** une activité au cours de laquelle un groupe d'élèves utiliserait un ou plusieurs outils numériques sous sa supervision. Cette activité aura un ancrage disciplinaire et permettra également aux élèves de développer leurs compétences numériques. Ce dossier inclura également en annexe une capture d'écran du niveau obtenu en Pix+edu.

L'activité conçue en Master 1 sera mise en œuvre et analysée en Master 2. Au besoin, des ajustements (ou une modification complète du projet) peuvent être réalisés entre l'activité conçue et celle mise en œuvre.

Chaque fonctionnaire stagiaire doit rendre un dossier individuel
Ce dépôt se fait obligatoirement sur le Moodle Examens de l'université de Lille.

Le dossier sera déposé uniquement en pdf. L'en-tête comportera le Nom, Prénom, et le n° de l'étudiant.
Le nommage du fichier devra respecter les indications suivantes :
Nom_Prénom_parcours de l'étudiant _Nom du Formateur

La page de garde du dossier, mise à disposition par le formateur, fait apparaître la grille de compétences numériques complétée par un auto-positionnement de l'étudiant.

Le dossier est constitué d'un total de 6 à 7 pages maximum, hors annexe. Il comprend les éléments suivants :

- Présentation du contexte (discipline(s), cycle , classe)
- Présentation générale de l'activité (contextualisation au sein de la séquence / objectifs disciplinaires / compétences numériques mobilisées)
- Organisation prévue (organisation des élèves, organisation matérielle, aspects juridiques et déontologiques en jeu)
- Démarche (déroulé de l'activité/des activités, plus-value apportée par le numérique, individualisation des parcours grâce à l'outil numérique, anticipation des difficultés techniques)

La présentation est obligatoirement réalisée en :
- Times new roman 12
- interlignes simple
- texte justifié
- marge de 2 cm

Critères d'évaluation :

Items	Critères	**Niveau 0**	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Item 1 : Pertinence de la stratégie pédagogique ou éducative	Recourir au numérique lorsque cela répond à une problématique d'apprentissage, d'enseignement ou d'éducation.	La problématique, les effets attendus et les limites sur les apprentissages liés à l'utilisation du numérique ne sont pas identifiés.	La problématique, les effets attendus et les limites sur les apprentissages liés à l'utilisation du numérique sont partiellement identifiés.	Les effets attendus et les limites sur les apprentissages liés à l'utilisation du numérique sont décrits et analysés avec des références institutionnelles, professionnelles ou de la recherche.	LES NIVEAUX 3 ET 4 SERONT ACCESSIBLES EN FORMATION CONTINUE
	Choisir des moyens / supports / pratiques / outils / ressources / solutions / données numériques sélectionnés par rapport aux objectifs visés et activités prévues.	Les choix ne sont pas adaptés aux objectifs de l'activité.	Les choix sont adaptés et cohérents avec les objectifs de l'activité. (Ils mobilisent les fonctions de base des outils.)	Les choix sont justifiés par rapport aux objectifs de l'activité et liés au profil des élèves.	
Item 2 : Démarche de conception	Mobiliser le numérique comme moyen de conception et pour formaliser son projet, son scénario	Le numérique n'a pas été mobilisé par l'étudiant pour concevoir son projet.	Le projet de scénario est réalisé sous une forme numérique. Des compétences numériques personnelles numériques ont été sollicitées pour concevoir ce projet	Des ressources numériques sont conçues par l'étudiant pour répondre à son projet. Ces ressources peuvent être mises à disposition.	
	Respecter des principes éthiques et juridiques	Le RGPD, les droits d'auteur et la propriété intellectuelle ne sont pas respectés.	Le RGPD, les droits d'auteur et la propriété intellectuelle sont pris en compte.	Les apprenants sont conduits à comprendre et à prendre en compte les enjeux juridiques et réglementaires.	
Item 3 : Prise en compte de mon public	Identifier les compétences numériques des apprenants pré requises et développées	Les compétences numériques des apprenants ne sont pas identifiées.	Les compétences numériques des apprenants sont formalisées.	Les compétences numériques des apprenants sont identifiées en faisant le lien avec le CRCN.	
	Prendre en compte des besoins éducatifs particuliers, et identifier les usages, outils et/ou ressources numériques qui permettraient d'y répondre	Le numérique n'est pas envisagé comme un outil de différenciation.	L'adaptation des ressources, outils ou usages en rapport avec les besoins éducatifs particuliers éventuels des apprenants est questionnée.Des outils numériques sont identifiés pour répondre à ces besoins.	Les ressources numériques et les outils utilisés sont envisagés pour des publics spécifiques. Les choix sont justifiés et cohérents.	

Critère de réussite : Aucun niveau 0.
Parcours Pix+edu : niveau 1 minimum